

-1-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2025

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 09 juillet 2025 à 17 heures.

Étaient présents: Monsieur Fabrice ESCURE, Président du Centre de la mémoire d'Oradour, Vice-président du Conseil départemental ; Madame Annick MORIZIO, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Thierry MIGUEL, vice-président du Conseil départemental ; Madame Sylvie TUYERAS, Vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Pascal BUSSIERE, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND ; Monsieur Philippe LACROIX, Maire d'Oradour sur Glane ; Monsieur Benoît SADRY, Président de L'ANFMOG ; Madame Francine BRISSAUD, Secrétaire de l'ANFMOG ; Monsieur Claude MILORD, Vice-président de l'ANFMOG

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir: Monsieur Ludovic GERAUDIE, vice-président du Conseil départemental à Madame Annick MORIZIO. Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE

Étaient absents, excusés: Monsieur Etienne GUYOT, préfet de région Nouvelle Aquitaine ; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET, Sénateur honoraire. Madame Isabelle DEBOURG, Conseillère départementale

Assistaient: Madame Aurélie MURAT, Directrice de la culture au Conseil départemental ; Madame Céline ALAZARD, Payeur départemental ; Madame Bernadette ROBERT, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Véronique VAUGRAND, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Justine CHAVANCE, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

I. EXPOSÉ

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2025 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration.

II. PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le compte rendu de la séance du 19 mars 2025

III. DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 19 mars 2025, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Glane, le 17/07/2025
La Directrice,

B. ROBERT



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 mars 2024

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 19 mars 2025 à 17 heures.

Etaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, Président du Centre de la mémoire d'Oradour, Vice-président du Conseil départemental ; **Madame Véronique GUILHAT-BARRET**, Conseillère départementale, suppléante de Madame Annick MORIZIO ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE ; **Monsieur Michel CUBERTAFOND**, Conseiller départemental ; **Monsieur Benoît SADRY**, Président de L'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, Secrétaire de L'ANFMOG ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, Sénateur honoraire.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, Vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Yves RAYMONDAUD ; **Madame Sylvie TUYERAS**, Vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE ; **Madame Isabelle DEBOURG**, Conseillère départementale à Monsieur Michel CUBERTAFOND ; **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour sur Glane à Monsieur Benoît SADRY.

Etaient absents, excusés : **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental ; **Monsieur Etienne GUYOT**, Préfet de région Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Claude MILORD**, Vice-président de L'ANFMOG.

Assistaient : **Madame Aurélie MURAT**, Directrice de la culture au Conseil départemental ; **Madame Céline ALAZARD**, Payeur départemental ; **Madame Bernadette ROBERT**, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Justine CHAVANCE**, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

1.APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2024 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration.

Il est approuvé à l'unanimité.

2-COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'année 2024 a été une année particulière au cours de laquelle ont été célébrés les 80 ans du massacre d'Oradour

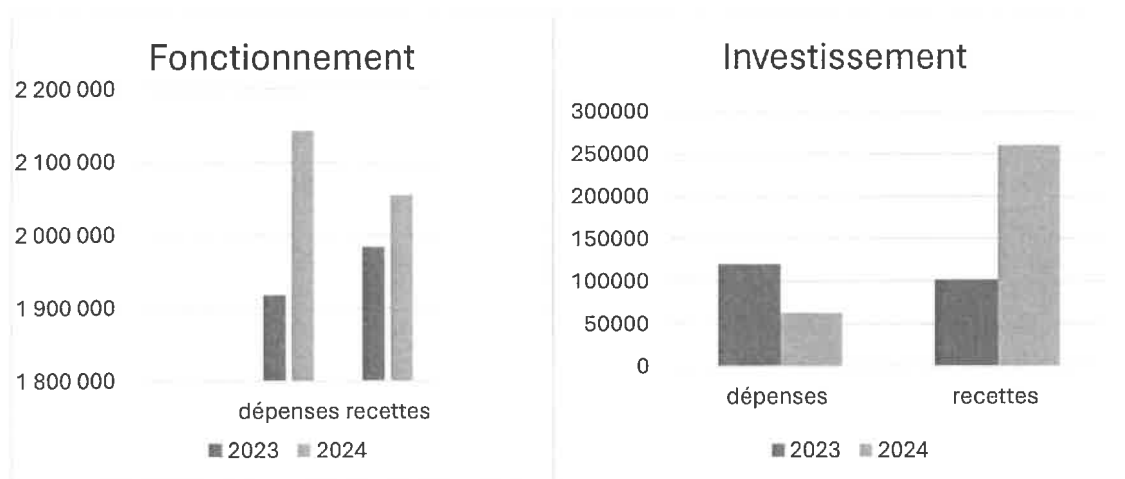
Le budget global est en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent avec :

+ 11,79 % en dépenses de fonctionnement avec 2 143 377 € (pour 1 917 336 € en 2023)

+ 3,58 % en recettes réelles de fonctionnement avec 2 054 728,02 € (pour 1 983 784,97 € en 2023)

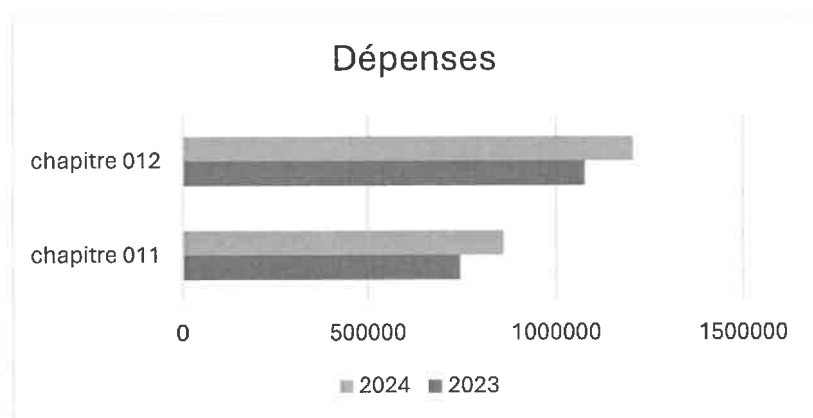
en dépenses d'investissement 63 176,04 € (pour 120 304,07 € en 2023)

en recettes d'investissement 260 585,56 € (pour 101 762,18 € en 2023)



I. En fonctionnement

A/ Les dépenses de fonctionnement sont réparties principalement entre le chapitre 011 (*charges à caractère général*) pour 860 551,64 € (contre 745 116 € en 2023 soit + 15,49 %) et le *chapitre 012 (charges de personnel)* pour 1 206 017,22 € contre 1 076 293 € en 2023 soit + 12,08 %).



A l'occasion de cette année symbolique, les dépenses ont augmenté par rapport au budget 2023, en raison notamment des différentes actions menées pour commémorer les 80 ans du massacre mais également de l'emploi de saisonniers supplémentaires pour proposer des visites guidées du village au public l'été.

En plus du cycle de conférences habituel, plusieurs manifestations ont été organisées en lien avec les commémorations et notamment :

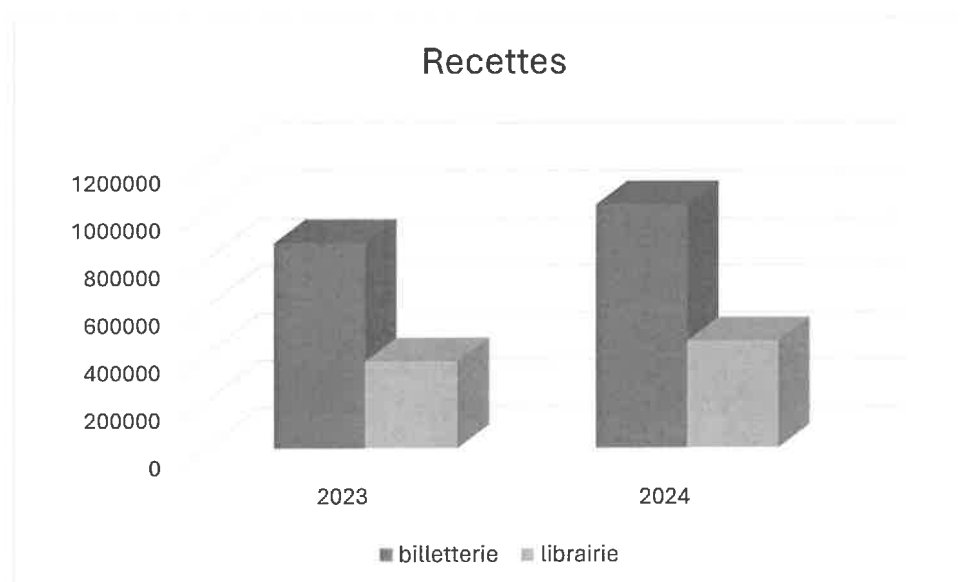
- L'accueil de la dernière session du colloque VILMA
- L'accueil d'une session su PEJ (parlement européen des jeunes)
- Le requiem sur Oradour
- Le concert idéal

Les 25 ans du Centre de la mémoire d'Oradour ont été fêtés sur deux journées au cours desquelles une lecture des cahiers de Denise Bardet a été proposée.

A noter également la publication de l'album réalisé par les enfants de l'école d'Oradour ainsi que celle du catalogue de l'exposition temporaire *Objets en héritage*.

B/ Les recettes réalisées atteignent donc un montant total de 2 054 728,02 €.

Ces recettes sont issues des recettes propres du CMO, billetterie et visites guidées pour 1 029 356 € (contre 869 703 € en 2023 soit + 18,35 %), et 453 695 € en librairie (contre 368 539 € en 2023 soit + 23,10 %).



Cette augmentation du chiffre d'affaires peut s'expliquer par une hausse de la fréquentation cette année de commémoration très médiatisée avec plus de 290 000 personnes ayant visité le site dont plus de la moitié a parcouru les expositions du CMO.

La dotation du Département participe également à ce volume de recettes avec 446 000 € alloués auxquels se sont ajoutées cette année des subventions reçues des services de l'Etat pour les projets liés aux commémorations à hauteur de 21 468 €

Enfin les atténuations de charge représentent un montant non négligeable de 102 559 € (stock final et remboursements de salaires par l'assurance)

Le résultat cumulé en fonctionnement à la fin de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent à reporter en 2025 de 189 758,84 €.

II. En investissement,

A/ Les dépenses représentent un total de 63 176, 04 € dont les principales concernent :

- des restes à réaliser de 2023 pour un total de 8 640 € concernant l'achat de matériel pour le système de vidéosurveillance.
- Le remplacement de rampes d'éclairage au centre de documentation par des rampes led moins énergivore pour 240 €
- L'achat de matériel audiovisuel et informatique (vidéoprojecteur, ordinateur portable) et d'autre matériel pour la vidéosurveillance pour 3 150 €.
- L'achat de quelques éléments de mobilier (fauteuil, armoire, table présentoir) pour 1 300 €
- La mise à jour de l'autocom gérant les lignes téléphoniques internes et quelques appareils sans fil (2 940 €)
- Enfin, l'acquisition d'audioguides et de casques supplémentaires pour les visites guidée (37 700 €) ainsi que le remplacement d'un onduleur pour l'éclairage de secours (obligatoire) pour 9 200 €.

B/ Les recettes réelles constatées en investissement sont égales à 183 779 € réparties entre le FCTVA pour 8 779 € et une dotation du Département de 175 000 €.

Les amortissements représentent 76 806 €

Le résultat cumulé en investissement à la fin de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent à reporter en 2025 de 299 325,96 €.

Après délibération à l'unanimité le conseil d'administration approuve le compte administratif 2024.

3-AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le compte administratif 2024 fait apparaitre un résultat de fonctionnement à reporter d'un montant de + 189 758,84 € et un résultat d'investissement de + 299 325,96 €.

En vertu des instructions budgétaires et comptables, il convient donc de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement qui doit en priorité être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 278 407,82
Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 101 916,34
Résultat N en section d'investissement	+197 409,62
Solde d'exécution cumulé section d'investissement	+ 299 325,96
Solde des restes à réaliser en investissement	- 6 675,34
Besoin de financement de la section d'investissement	0

Aucun besoin de financement n'apparaît en section d'investissement, par conséquent l'intégralité du résultat à reporter en fonctionnement peut être inscrite au compte 002.

Affectation du résultat au BP 2025 :

Affectation au R1068	0
Report en fonctionnement au R002	+ 189 758,84

Madame Alazard souligne qu'il existe un excédent d'investissement et qu'une possibilité de transfert en section de fonctionnement reste possible sous certaines conditions.

Après délibération à l'unanimité le conseil d'administration valide l'affectation du résultat proposée ci-dessus.

4- BUDGET PRIMITIF 2025

Les orientations budgétaires présentées lors de la séance en décembre sont retranscrites dans la proposition de budget suivante.

Après l'année 2024 qui fut une année particulière au regard des commémorations des 80 ans du massacre d'Oradour, 2025 s'annonce également comme une année hors normes pour le Centre de la mémoire à l'aube de sa fermeture pour travaux. Dès l'automne prochain, le maintien d'une grande partie de ses activités sur site et hors les murs ainsi que la mise en place du télétravail modifieront substantiellement la donne surtout pour 2026.

Toutefois, l'accueil des groupes scolaires battra encore son plein de février à juin 2025 et la période estivale sera assurée comme à l'accoutumée : le fonctionnement du Centre est donc sensiblement identique aux autres années jusqu'à fin septembre. Nous pouvons de plus espérer cette année encore une suite des retombées médiatiques liées aux 80 ans.

Le budget 2025 intègre les résultats à reporter (+ 189 758,84 € d'excédent en fonctionnement et + 299 325,96 € en investissement) constatés au compte administratif 2024 et prend en compte l'affectation des résultats précédemment évoquée.

Il s'équilibre :

en fonctionnement à hauteur de 1 973 168,30 € (2 125 200,00 € en 2024)

en investissement à hauteur de 376 060,87 € (183 827,42 € en 2024)

soit un budget total de 2 349 229,17 € (2 309 027,42 € en 2024)

La proposition de budget primitif 2025 est en diminution par rapport au BP 2024 en section de fonctionnement.

Cela tient essentiellement à la réduction de certaines dépenses du fait de la fermeture prochaine, de la baisse d'activité inévitable qui risque d'en découler et du choix de réduire l'offre événementielle cette année, 2024 ayant été forte en projets divers.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Le chapitre *011 charges à caractère général* totalise des crédits à hauteur de 690 718,30 € soit une diminution de -25,5 % par rapport au BP 2024 (927 300 €)

C'est en effet ce chapitre dédié aux dépenses à caractère général qui subit la baisse de crédit la plus notable.

Le compte *60225* lié à l'achat des marchandises mises en vente à la librairie est diminué de 33,33 % par rapport au BP 2024. En effet, l'année 2025 doit conduire à une forte réduction du stock détenu à la clôture du CMO, tant pour des raisons de place que pour des raisons liées au choix des ventes qui seront proposées ensuite, plus réduit.

Il convient néanmoins de prévoir encore une offre suffisante jusqu'à la fin de la saison estivale.

Un point devra être effectué dans l'année.

Les dépenses du compte *61521 « Terrains »* sont également revues à la baisse car l'entretien des espaces verts s'arrêtera dans sa forme actuelle dès la fermeture du centre, donc au dernier trimestre.

Au compte *615221 « entretien, réparations bâtiments publics »*, 11 000 € de crédits sont prévus contre 36 000 € l'an dernier. A l'approche de la fermeture et des travaux, il faut espérer qu'un strict minimum de réparations soit à effectuer d'ici-là.

Le poste *6156* relatif à la « *maintenance* » est quant à lui laissé au même niveau qu'en 2024 car il concerne essentiellement tous les contrats en cours cette année encore et qui seront éventuellement dénoncés ou révisés ultérieurement.

Les crédits sur les comptes liés aux événements ou actions organisés l'an dernier sont fortement réduits et notamment le *6185 « Frais de colloques et séminaires »* ; le *6236 « Catalogues et imprimés »*.

Il est à noter également une baisse conséquente des crédits alloués à la communication au compte *6231 « Annonces et insertions »* qui passent de 65 000 € à 20 000 €. En effet, désormais l'accent est mis sur les actions de communication via les réseaux sociaux et internet, ce qui permet de réduire les insertions dans des supports imprimés.

Le compte *61358* intitulé « *Autres* » sur lequel sont imputés les frais de fonctionnement de la GED (gestion électronique des données) à compter de cette année est en hausse par rapport à 2024.

Il sera sans doute nécessaire de réajuster ces prévisions par décisions modificatives, certains frais liés à la fermeture, au déménagement etc... ayant peut-être besoin d'être réévalués.

B/ Au chapitre *012* les dépenses de *charges de personnel* sont inscrites pour un montant de 1 212 000 € contre 1 100 000 € au BP 2024 réévalués à 1 238 000 € en DM et un réalisé de 1 206 017,22 €.

La masse salariale ne sera que très peu impactée à la baisse cette année par la fermeture du centre car la majeure partie des recrutements temporaires ont lieu l'été. Si l'on souhaite maintenir une offre au moins similaire à celle de l'an dernier en termes de visites guidées du village mais également un accueil du public de qualité, le recours au personnel saisonnier est indispensable.

Il est à noter également la hausse de la cotisation patronale CNRACL (retraite des agents fonctionnaires) qui est passée de 31,65 % à 34,65 % en 2025 et augmentera ainsi de 3 points chaque année jusqu'en 2028.

Un réajustement sera peut-être nécessaire en DM en cours d'année.

Au compte 7498 « Autres reversements sur dotations et participations » est inscrite la somme de 9 000 € correspondant au montant que le CMO reversera au PEJ après réception du solde de la subvention attendue de l'OFAJ. Cela avait fait l'objet d'une délibération lors du précédent Conseil d'administration de décembre dernier.

Enfin, la dotation aux amortissements quant à elle s'élève à 60 000 € contre 71 944 € en 2024 mais sera susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction des achats effectués en investissement et il y en aura sans doute quelques-uns, ce qui sera développé dans la section II ci-après.

B/ Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le résultat reporté est intégré au compte 002 pour 189 758,84 € comme annoncé en introduction.

Les prévisions de recettes propres de l'établissement sont relativement similaires à celles inscrites du BP 2024 avec un total de 1 272 709 € contre 1 278 092 € au BP 2024 (mais qui ont en fait atteint 1 483 051 €).

La dotation de fonctionnement allouée par le département est notée pour 441 400 € au compte 7473 dont une part est versée en compensation du salaire de la muséographie de la nouvelle exposition rémunérée par le centre.

Le solde de la subvention de l'OFAJ attribuée dans le cadre de la venue du Parlement européen des Jeunes en juin 2024, et après transmission du bilan, est notée au compte 747888 pour 6 900 € (qui viennent compléter l'avance de 4 768 € perçue en 2024).

II. SECTION INVESTISSEMENT

A/ En investissement les restes à réaliser de 2024 sont comptabilisés pour un total de 5 498,92 € et concernent l'investissement lié à la mise en place d'une GED (gestion électronique des données).

Les autres dépenses prévues en 2025 sont à ce jour la mise en œuvre d'un nouveau site internet, le remplacement de deux fauteuils en billetterie et librairie choisis sur conseils de l'ergonome du CDG87 et probablement des achats en matériel informatique nécessaire notamment pour le télétravail.

Babeth Robert souligne que le site actuel n'est pas adapté et qu'un nouveau site est nécessaire pour que l'on continue d'exister et informer les gens correctement.

B/ Les recettes sont toujours alimentées par le solde d'exécution constaté au compte administratif pour 299 325,96 € ainsi que le FCTVA au 10222 pour 16 734,91 € et les amortissements pour 60 000 € inscrits en parallèle en section de fonctionnement.

Le Conseil d'administration délibère à l'unanimité et adopte le budget primitif 2025, pour lequel les crédits sont réputés votés par chapitres.

5- MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-VIENNE POUR LANCER UNE CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

La directrice informe les membres du conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation, devenue obligatoire au 01/01/2025 pour le risque prévoyance, **deviendra obligatoire pour :**

- Les **risques santé** à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation :

- contrat individuel d'assurance labellisé, ou
- contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, **soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.**

Le processus de consultation permettra de proposer aux employeurs qui auront délibéré des garanties collectives d'assurance prévoyance au bénéfice de leurs agents.

Les conventions de participation et les contrats collectifs d'assurance associés sont conclus par le centre de gestion pour le compte des employeurs.

Le président précise que l'adhésion de la collectivité territoriale reste libre à l'issue de la consultation et ce, après avoir pris connaissance des garanties et des taux de cotisation obtenus.

Le Conseil d'administration délibère à l'unanimité et approuve la signature de la convention avec le centre de gestion. Il prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

6-TARIFS BILLETTERIE 2025

Les tarifs d'entrée doivent être délibérés et votés tous les ans.

En ce début d'année 2025, il est donc proposé au Conseil d'administration de reconduire l'ensemble des tarifs existants répertoriés dans l'annexe ci-jointe.

Il est précisé qu'en 2025, en plus de la période estivale, les visites guidées du village martyr pour les individuels seront proposées dès les vacances de printemps ainsi qu'au cours des ponts du mois de mai et probablement en septembre également.

Tarifs billetterie sont maintenus

7 -TARIFS LIBRAIRIE ET NOUVEAUTES

Certains articles ont subi des changements de tarifs qu'il convient donc de prendre en compte afin de maintenir la liste des tarifs à jour :

CHANGEMENTS DE TARIFS LIBRAIRIE 2025

Date	Titre	Auteur	n°ATS	ancien tarif	nouveau tarif
15/02/2025	Histoire de la Milice	Pierre Giolitto	10452	10,00 €	12,00 €
15/02/2025	Volontaires français sous l'uniforme allemand	Pierre Giolitto	10460	11,00 €	12,50 €
02/03/2025	BD Résistances tome 1 L'Appel	Jean-Christophe Derrien	10307	15,45 €	16,45 €
02/03/2025	L'ami retrouvé	Fred Uhlman	10361	7,80 €	8,00 €
02/03/2025	Le camp de Natzweiler-Struthof	Robert Steegmann	10506	24,00 €	24,90 €
02/03/2025	Einsatzgruppen, les commandos de la mort nazis	Michael Prazan	10507	13,40 €	13,95 €
02/03/2025	BD Madeleine résistante tome 1	Bertail, Morvan, Riffaud	10516	23,50 €	25,00 €
02/03/2025	BD Les enfants de la résistances tome 1	Benoit Ers, Vincent Dugomier	10530	12,50 €	12,95 €
02/03/2025	BD Les enfants de la résistances tome 2	Benoit Ers, Vincent Dugomier	10531	12,50 €	12,95 €
02/03/2025	BD Les enfants de la résistances tome 3	Benoit Ers, Vincent Dugomier	10532	12,50 €	12,95 €
02/03/2025	BD Les enfants de la résistances tome 4	Benoit Ers, Vincent Dugomier	10533	12,50 €	12,95 €
02/03/2025	BD Madeleine résistance tome 2	Bertail, Morvan, Riffaud	10574	23,50 €	25,00 €

8- PRESENTATION DU NOUVEAU BATIMENT DU CENTRE DE LA MEMOIRE

Babeth Robert présente les visuels du nouveau Centre de la mémoire au conseil d'administration. Elle précise qu'il s'agit d'images de synthèse. Le changement majeur est le changement de la façade pour des raisons énergétiques.

Deux entrées seront proposées : une pour les groupes et une pour les individuels.

Pour Véronique Guilhat Barret il est dommage que nous n'ayons pas utilisé la porcelaine (gré émaillé) plutôt que la lave émaillée.

La future exposition permanente est organisée en 5 séquences

Monsieur Peyronet demande des précisions quant au calendrier. Aurelie Murat précise que la présentation aux élus est prévue le 10 avril (scénographie), il y aura ensuite une phase de lancement des marchés jusqu'à fin 2025. La livraison des travaux est fixée au printemps 2026. Nous souhaitons que le personnel puisse réintégrer au plus tôt les locaux pour s'approprier la nouvelle scénographie.

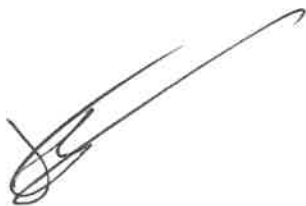
Babeth Robert rappelle que les activités continueront pendant la fermeture, avec les visites guidées du village et pour tous les scolaires un accompagnement sur site et hors les murs (réalisation d'ateliers).

L'exposition actuelle quant à elle sera archivée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant rien à ajouter, le Président lève la séance à 18h55

Le Président

du centre de la mémoire d'Oradour



Fabrice ESCURE

La Directrice

du centre de la mémoire d'Oradour



B.ROBERT

La Secrétaire de séance



Justine CHAVANCE

8- PRESENTATION DU NOUVEAU BATIMENT DU CENTRE DE LA MEMOIRE

Babeth Robert présente les visuels du nouveau Centre de la mémoire au conseil d'administration. Elle précise qu'il s'agit d'images de synthèse. Le changement majeur est le changement de la façade pour des raisons énergétiques.

Deux entrées seront proposées : une pour les groupes et une pour les individuels.

Pour Véronique Guilhat Barret il est dommage que nous n'ayons pas utilisé la porcelaine (gré émaillé) plutôt que la lave émaillée.

La future exposition permanente est organisée en 5 séquences

Monsieur Peyronet demande des précisions quant au calendrier. Aurélie Murat précise que la présentation aux élus est prévue le 10 avril (scénographie), il y aura ensuite une phase de lancement des marchés jusqu'à fin 2025. La livraison des travaux est fixée au printemps 2026. Nous souhaitons que le personnel puisse réintégrer au plus tôt les locaux pour s'approprier la nouvelle scénographie.

Babeth Robert rappelle que les activités continueront pendant la fermeture, avec les visites guidées du village et pour tous les scolaires un accompagnement sur site et hors les murs (réalisation d'ateliers).

L'exposition actuelle quant à elle sera archivée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant rien à ajouter, le Président lève la séance à 18h55

Le Président

du centre de la mémoire d'Oradour



Fabrice ESCURE

La Directrice

du centre de la mémoire d'Oradour



B. ROBERT

La Secrétaire de séance



Justine CHAVANCE